

Info-Alerte n° 2587 du 25 mai 2022



PHYSARO ne récompense pas les parrains

Le parrainage commercial consiste à offrir un cadeau en contrepartie de la communication de coordonnées postales et téléphoniques d'amis ou proches. L'objectif est, bien évidemment, d'accroitre le nombre de clients.

Un témoignage du 19 mai 2022 démontre le faible intérêt de PHYSARO pour respecter ses engagements de cadeau :

« J'assiste le 23 février 2022, dans une salle de restaurant, à une conférence organisée par **PHYSARO** pour la présentation de produits de bien-être. Je devais recevoir un aspirateur en cadeau de parrainage pour avoir amené deux couples d'amis.

Lorsque nous avons quitté l'animateur, il nous a confirmé que nous recevrions l'aspirateur dans un délai de deux à trois semaines. Trois mois se sont écoulés, et rien, malgré mes réclamations téléphoniques. Quelle publicité mensongère!»



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le : Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook

SIRET: 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)